



Demande d'affiliation parternelle

Par **sergedegri**, le **23/08/2013 à 14:08**

bonjour

je me nomme Degri N'guessan serge Africain, et je vie en Afrique, mon père est Degri adjoko jacques né en 1936, décédé en 2005 dont j'ai l'acte de décès, a bénéficié d'un acte d'état civil, de la république-française de l'année 1955. par ailleurs je vie en cote d'ivoire....contenu de l'ancienneté, il a du prendre la nationalité ivoirien. Mais j'ai l'acte d'état civil marqué république française déterminant sa citoyenneté, en outre j'en bénéficie aussi de cette nationalité. mais ma question est comment pourrais-je faire pour avoir la nationalité française?

Nb: il n'a jamais vécu en france

Par **youris**, le **23/08/2013 à 16:52**

bjr,

vous semblez oublier que beaucoup d'états africains sont devenus indépendants dans les années soixante et que leurs occupants ont pris la nationalité de leur nouveau pays à cette date et ont perdu la nationalité du pays colonisateurs à cette même date.

donc en 1955 votre père était français, nationalité qu'il a perdu à l'indépendance.

si vous êtes né hors de france, il faut qu'un de vos parents ait été français à votre naissance ou durant votre minorité.

cdt

Par **momo6938**, le **08/09/2013 à 14:57**

bjr je suis algerien mariée avec un espagnol depuis 2008 comment je fait pour demander la nationalité française merci

Par **youris**, le **08/09/2013 à 15:40**

bjr,

pour avoir la nationalité française, il faut avoir des liens avec la france.

selon votre message vous n'avez aucun lien avec la france donc vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française, espagnole peut être.

cdt

Par **amsifed**, le **16/09/2013** à **02:54**

Bonjour ,
mon père Né en 1929 en algerie a été engagé volontaire en Indochine avec grade de brigadier puis de retour de la guerre il fut fonctionnaire de l'administration française en algerie J'usqua juin 1959 DATE présumé de son décès ou disparition il fut postier a maginot ? ma mère quant a elle algerienne née en france en 1939 ; elle est toujours en vie : comment dois je proceder pour entamer mes demarches

Par **youris**, le **16/09/2013** à **10:02**

bjr,
il serait utile de connaître votre nationalité actuelle.
avant l'indépendance des ex-colonies françaises, leurs habitants étaient français.
ils ont pris la nationalité de leurs pays nouvellement indépendants sauf demande contraire.
vous avez pris la nationalité de votre mère.
cdt